La Réunion, Zone de catastrophe économique
Les entreprises sont en cessation de paiement

2ème bilan chiffré des pertes subies par les entreprises réunionnaises du 26 au 29 Novembre 2018 à 12 heures (sur 72 heures)

1 347 entreprises ont complété le document déclaratif via notre site internet www.reunion.cci.fr

Résultats :	Du 26 au 29/11 (72h)
Jours sans aucune activité :	**10**
Perte de chiffre d'affaires :	**+ 62 Millions €**
Perte sèche du stock :	**+ 3,3 Millions €**
Dégâts matériels :	**+ 1,8 Millions €**
Loyers dus :	**+ 9,5 Millions €**
Nombre total de salariés impactés	**près de 8 750**
dont nombre de salariés temps plein	***près de 6 890***

La perte estimée pour l'ensemble des entreprises réunionnaises sur 10 jours -en paralysie partielle- est comprise
entre 500 et 600 millions d'euros

➢ Quelles sont les craintes de ces entreprises ?	➢ Quelles sont les demandes de ces entreprises ?
• Se retrouver en cessation de paiement • Impossibilité de payer l'ensemble des charges sociales et fiscales • Période de Noël qui correspond à l'une des périodes clés • Impossibilité d'assurer la sécurité de l'entreprise	• Accompagnement, aides et conseils (mise en place du chômage partiel, trésorerie, paiement des salaires, les fournisseurs, emprunts, les loyers…) • Mise en place rapide et simple d'un fonds d'indemnisation pour compenser la perte de chiffre d'affaire et payer les salaires • Accompagnement administratif et aides auprès des assureurs pour des expertises plus rapides et permettre d'obtenir rapidement un dédommagement des assurances • Annulation des différentes charges pour une période de 3 à 6 mois d'activité • Mise en place d'agent pour la sécurité des commerces en lien avec les Maires • Décalage des plans des entreprises en redressement judiciaire

Localisation des entreprises nous ayant contacté (évolution données cumulées au 29/11/2018)

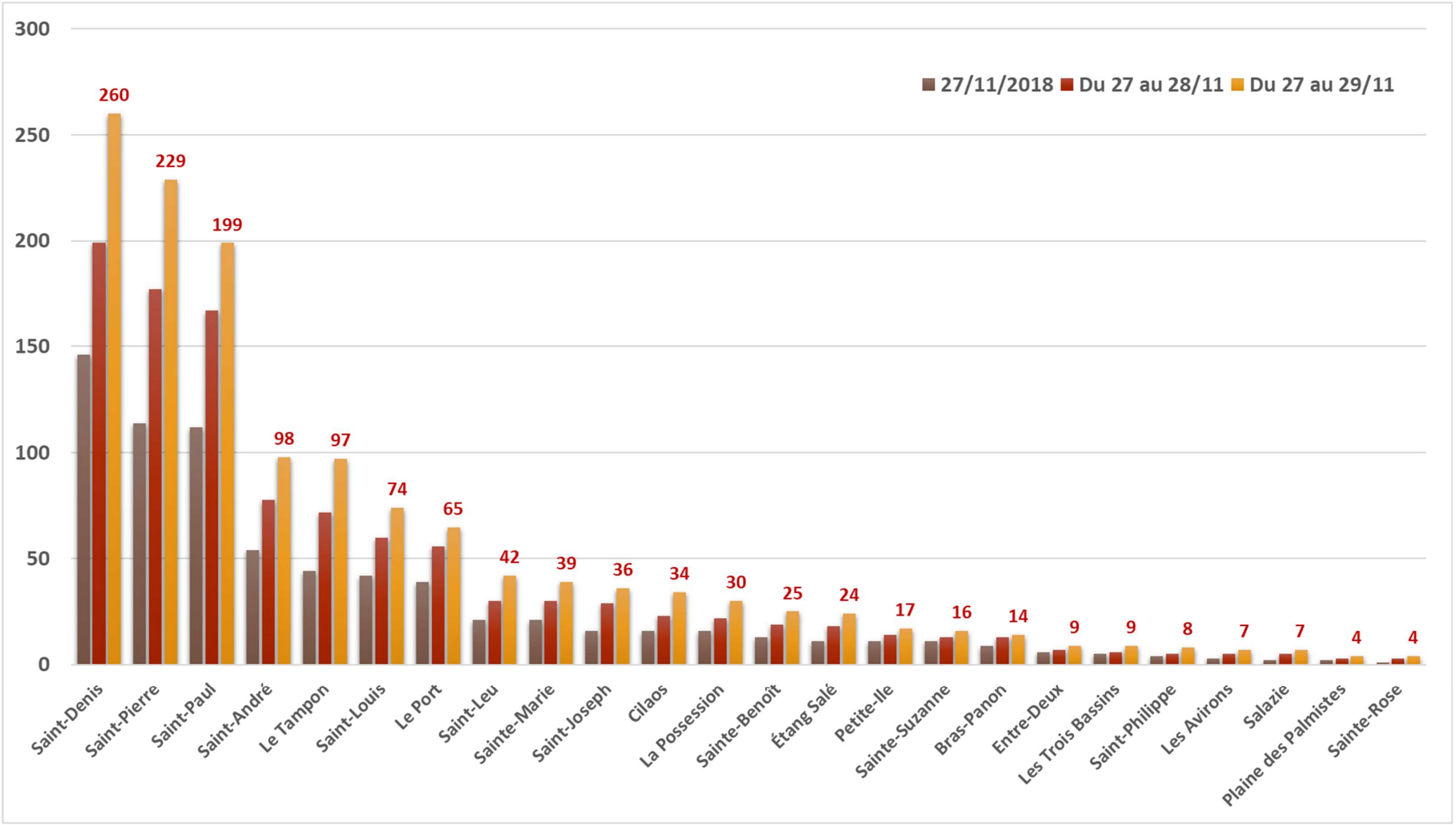
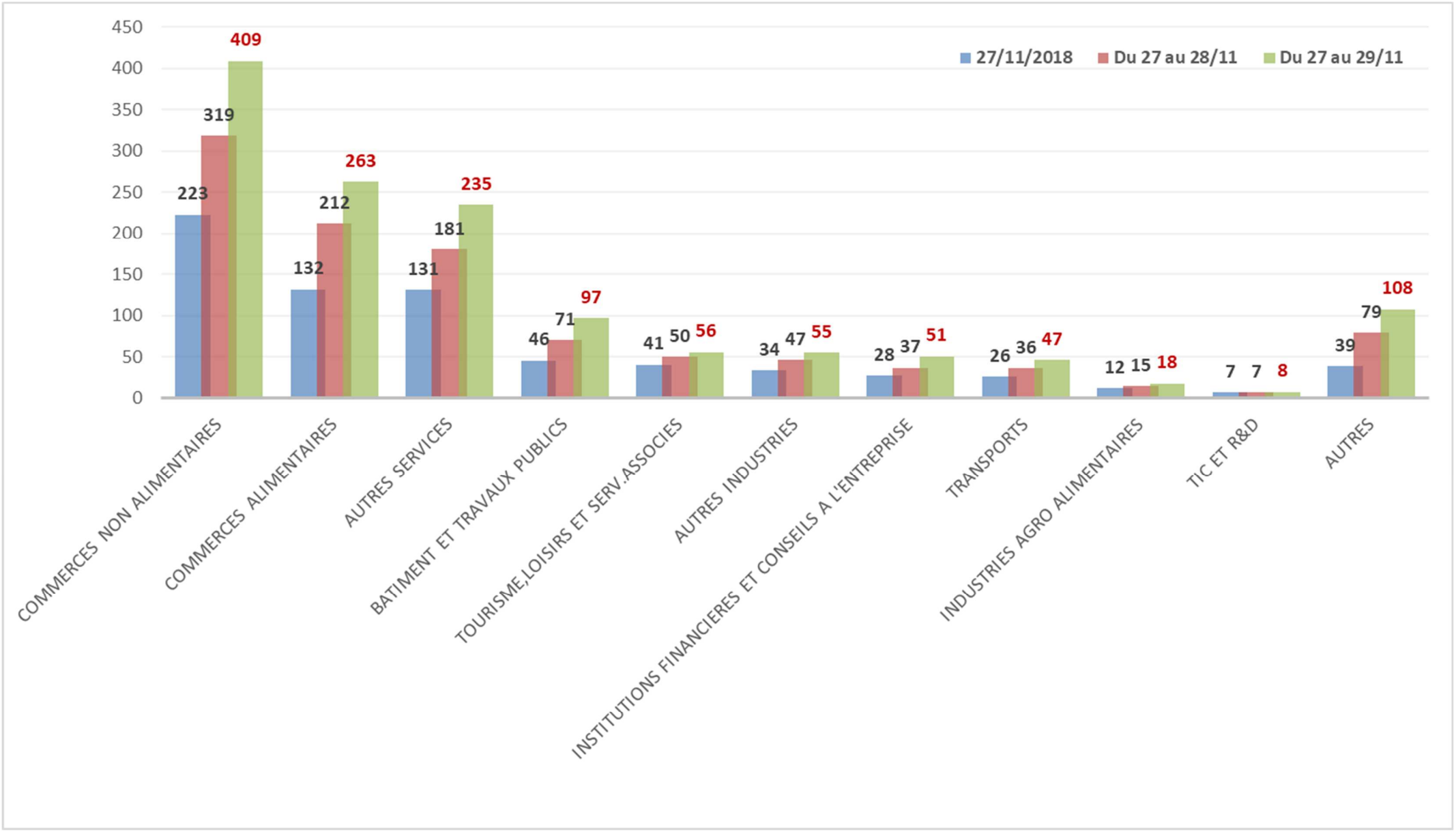
Les principales activités nous ayant contacté (évolution données cumulées au 29/11/2018)